



## AGIPI Avenir Enfant

Pour adhérer à AGIPI Avenir Enfant, c'est simple et rapide : remplissez et signez la demande d'adhésion et l'autorisation de prélèvement.

ou rendez-vous sur [www.agipi.com](http://www.agipi.com)

### Les avantages dont vous bénéficiez

- ✓ Une solide protection financière pour vos enfants en cas de décès
- ✓ Une cotisation mensuelle par enfant
- ✓ Une adhésion à l'association AGIPI, partenaire d'AXA
- ✓ Des services adhérents AGIPI à découvrir sur [www.agipi.com](http://www.agipi.com)
- ✓ Tout renseignement au **03 90 23 92 70**

AGIPI, association d'assurés pour la Retraite, l'Épargne, la Prévoyance et la Santé, partenaire d'AXA depuis 35 ans, propose des solutions qui répondent aux besoins de protection liés à chaque étape de la vie pour préparer financièrement sa retraite et le grand âge, protéger sa famille et son activité professionnelle et financer ses projets.

En adhérant à AGIPI Avenir Enfant, vous rejoignez une association de 473 000 adhérents.



réinventons / notre métier

*siège social et administratif*  
12 av. Pierre Mendès France - 67312 Schiltigheim Cedex  
*direction*  
52 rue de la Victoire - 75009 Paris  
tél. : 01 40 08 93 00 - fax : 01 40 08 93 33  
[www.agipi.com](http://www.agipi.com)

**AGIPI**  
La force de l'association

AGIPI - Registre des Associations du tribunal d'instance de Schiltigheim - Siret 307 146 308 00068 - NAF 913E

AGI 0258 - Ed. 04/2011 R - Document non contractuel - Crédits photos : Jupiterimages, DR

# Protégez de vos enfants l'avenir



## AGIPI Avenir Enfant

**AGIPI**  
La force de l'association

AGIPI, Association d'assurés pour la Retraite, l'Épargne, la Prévoyance et la Santé - Partenaire d'AXA

## Une rente qui augmente avec l'âge

	Formule Perspective	Formule Active
--	---------------------	----------------

De 18 à 26 ans

1800 €/an	3600 €/an
-----------	-----------

De 12 à 18 ans

1500 €/an	3000 €/an
-----------	-----------

Jusqu'à 12 ans

1200 €/an	2400 €/an
-----------	-----------

### Cotisation mensuelle par enfant

Formule Perspective	Formule Active
5,50 €	9,50 €

# AGIPI Avenir Enfant

## Garantir un revenu régulier à vos enfants

Pour mettre vos enfants à l'abri de toutes difficultés financières jusqu'à leur 26<sup>ème</sup> anniversaire, AGIPI Avenir Enfant vous offre le choix entre 2 formules pour les protéger en cas de décès du parent assuré.

*AGIPI Avenir Enfant est une solution simple pour garantir la sécurité financière de vos enfants en cas de décès du parent assuré. Elle est conçue par AGIPI, association d'assurés pour la Retraite, l'Épargne, la Prévoyance et la Santé, partenaire d'AXA depuis 35 ans.*

### Le versement d'un revenu régulier

Comment assurer à chacun de ses enfants la possibilité de mener à bien ses projets même en cas de disparition de l'un de ses parents, AGIPI Avenir Enfant prévoit le versement d'un revenu régulier à chacun des enfants bénéficiaires.

### Le choix entre 2 formules

Opter pour l'une des deux formules, Perspective ou Active, vous permet de choisir le montant de la rente versée, selon les besoins estimés pour vos enfants.

### Une rente qui évolue avec les besoins

A chaque enfant son projet. AGIPI Avenir Enfant répond aux besoins de tous en garantissant un revenu régulier qui évolue avec l'âge, qui est versé sans condition d'études, jusqu'au 26<sup>ème</sup> anniversaire.

### Une protection financière solide

A partir du moment où l'un des deux parents est assuré, AGIPI Avenir Enfant double automatiquement la rente versée, en cas de décès simultané ou postérieur de l'autre parent et cela, quelle que soit la situation familiale (parents mariés, pacsés ou concubins).

### Des conditions d'adhésion simples

- › Un tarif unique pour chaque enfant bénéficiaire selon la formule choisie.
- › Une offre réservée aux parents de moins de 60 ans répondant aux conditions de l'offre formulées dans le document d'adhésion.
- › Une adhésion immédiate, dès acceptation de votre dossier par nos services.

**1** solution simple

**2** formules au choix

**1** cotisation raisonnable par enfant

**Adhérez en moins d'1 minute**

le temps de remplir et de signer la demande d'adhésion et l'autorisation de prélèvement.